

Madame la représentante de la DGOS,
Monsieur le Directeur Général,
Madame la Présidente,
Madame la vice-présidente,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,
Chers camarades,

Pour commencer mon intervention, je remercie l'ensemble de l'équipe financière pour la qualité des documents réalisés pour cette assemblée générale, ainsi que ceux que nous recevons lors des CAAF et des Conseils d'administration.

Merci à Monsieur MEHMOOD pour la présentation du rapport financier 2025. Nous tenons également à remercier Madame LEPAND pour le travail qu'elle a effectué au sein de notre ANFH.

À l'heure où les catastrophes et les guerres s'accumulent sur l'ensemble de notre planète, à l'heure où les responsables politiques instaurent des restrictions budgétaires envers les services publics, et plus particulièrement envers nos établissements publics de santé, touchant de facto les directions et les agents qui font fonctionner nos établissements, l'ambiance est plus que morose ; si cela continue, nous allons tous finir sous Prozac.

Alors, pour lutter contre cette morosité, il suffit de lire le rapport d'activité et financier de notre ANFH.

Oui, le bilan est positif à l'ANFH.

Mais cela est dû à nos valeurs : la solidarité, la proximité et un vrai paritarisme qui n'existe plus dans beaucoup d'endroits.

Notre ANFH présente de nouveau un bilan très positif pour l'année 2025.

La cotisation évolue, de 1,5 %, pour atteindre 1 076 millions d'euros.

L'ensemble des produits représente 1 087 millions d'euros pour l'année 2025, soit 1,1 % de plus qu'en 2024.

On constate la diminution des subventions des collectivités territoriales et des ARS, qui sont soumises aux restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement.

Si les cotisations progressent de 1,5 % c'est grâce à un GVT amélioré par l'accord du Ségur de la Santé. Nous tenons à rappeler qu'avant le Ségur de la Santé, la collecte progressait de 1 % lorsque la valeur du point était gelée.

Cela a permis de financer :

- 22 194 études promotionnelles dont le coût s'élève à 592 millions d'euros. Le nombre de dossiers est de 22 830 en 2024 ; c'est une légère diminution du nombre d'études promotionnelles et, de facto, une baisse de 2,3 millions d'euros.

- Les charges de formation hors études promotionnelles représentent 522 millions d'euros, soit une progression de 3 %, ce qui correspond à une augmentation de 15,1 millions d'euros par rapport à 2024.

- Notre salaire différé ainsi que les autres produits ont permis à plus d'un million cent vingt deux milles agents de partir en formation.

DES ACQUIS POUR LA PROMOTION PROFESSIONNELLE !

- 32,1 millions d'heures de formation, soit une légère baisse de 0,7 % par rapport à 2024.

- Un taux d'accès à la formation qui progresse d'année en année : il passe de 54,9 % à 55,8 %.

On doit également souligner les 41,5 millions d'euros d'enveloppes complémentaires qui ont toutes été consommées, y compris l'enveloppe complémentaire CFP de 1,5 million d'euros.

L'ensemble des enveloppes pour chaque agrément a bien été utilisé, sauf pour l'agrément CFP qui génère un excédent de 22,9 millions d'euros.

En cette période de coupe du monde de football, nous adressons un carton rouge à nos ministres de la Santé, qu'il s'agisse de ceux qui se sont succédés ou de l'actuelle ministre, pour ne pas reprendre les propositions que nous partageons tous.

Le non-versement du CTI et de l'indemnité de vie chère restent des freins majeurs dans le cadre d'une demande de CFP.

Nous interpellons notre ministère depuis maintenant quatre ans, puisqu'en 2022, le ministère nous disait que le dossier était au-dessus de la pile, et en juin 2026 nous n'avons toujours rien.

La fameuse instabilité politique qui a duré jusqu'à la fin 2025 ne permettait pas de modifier le volet législatif. Pour FO, c'était une excuse irrecevable, puisque dans le même temps, le Code général de la fonction publique se mettait en place. Intégrer dans ce dernier le versement du CTI et de l'indemnité de vie chère pour les agents de la fonction publique hospitalière en CFP n'était qu'une formalité, surtout lorsque cela ne coûte rien à l'État.

Juste avant ce mondial, nous avons une fenêtre de tir pour atteindre le but, mais les tractations budgétaires pour l'élaboration des budgets de 2027 vont de nouveau créer une instabilité politique qui sera suivie de la campagne présidentielle, et les hospitaliers seront une fois de plus sur le banc des remplaçants.

Concernant l'agrément PLAN, on constate une utilisation de l'enveloppe à 102 %.

Les établissements sont restés proactifs ; ils ont permis aux agents de la FPH de participer à des actions de formation malgré les problèmes d'effectifs qui ne cessent de s'accroître au sein de nos établissements.

Les plans de formation doivent être coconstruits avec les représentants des personnels dans le cadre d'un paritarisme local.

Quant aux charges de formation, elles augmentent de 1,4 % en raison de la bonne dynamique de l'accès à la formation, qui est partagée par tous et à tous les niveaux.

Les frais de gestion sont à 4,5 % contre 4,6 % en 2024, ce qui représente un solde positif de plus de 14,4 millions d'euros.

Un solde positif malgré une augmentation des charges d'animation de 8,7 % en lien avec le déploiement des offres thématiques du projet stratégique.

Nous tenons à souligner la bonne gestion de cette partie financière par le siège.

Pour l'exercice 2025, notre ANFH annonce un excédent de 18,39 millions d'euros.

Autant d'activité avec un solde positif : on ne peut que tous se réjouir et continuer à réaffirmer que le PARITARISME réalise de belles choses.

Concernant les études promotionnelles, les charges des EP s'élèvent à 592 millions d'euros, avec une baisse de 0,4 %, soit 2,3 millions d'euros.

Cela s'explique par la diminution du nombre de nouveaux dossiers : 9 004 en 2025 contre 9 455 en 2024, soit 451 dossiers de moins.

Le taux d'EP sur l'enveloppe plan des établissements est de 38 %, une légère diminution puisqu'il était de 40 % en 2024, mais nous rappelons qu'il était de 26 % entre 2017 et 2019.

On note une nouvelle diminution des études promotionnelles pour les aides-soignants.

On doit mettre en parallèle les 636 contrats d'apprentissage et les 668 VAE AS, soit 5 712 formations d'aide-soignant par le biais des dispositifs EP, VAE et contrats d'apprentissage. Pour FO, il ne faut pas que les dispositifs VAE et apprentissage soient imposés aux agents et que les EP classiques ne soient plus la priorité des établissements.

Enfin, FO revendiquait il y a quelques années 20 000 études promotionnelles, ce qui est chose faite depuis 2021 grâce aux cotisations qui ont augmenté avec le Ségur de la santé.

Avec un tel bilan, nous serions directement qualifiés pour la finale du mondial et nous pourrions être champions du monde si notre taux de collecte avait suivi l'inflation.

Mais cela ne dépend pas de nous : la balle est dans le camp du Gouvernement, qui préfère laisser la rémunération de nombreux agents de catégorie C et de catégorie B en dessous du SMIC et, pour compenser, leur verser une indemnité différentielle non soumise aux cotisations, venant une fois de plus attaquer le salaire différé de la classe ouvrière.

Pour conclure, le bilan financier 2025 est tout aussi bon que celui de l'année 2024 !

FO, votera pour le rapport financier 2025.

Vive le paritarisme, la solidarité et la proximité pour la formation de l'ensemble des hospitaliers !

Et longue vie à notre ANFH.



